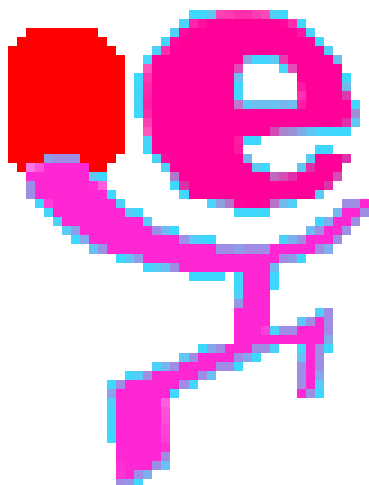


<https://www.dijon.snes.edu/spip/spip.php?article3077>



Mutations : alerte rouge !!!

- SNES académique de Dijon - S3 - Dossiers académiques - Carrières - Mutations 2024 - Archives Mutations des années antérieures (pour mémoire) - Mutations 2009 -



Publication date: jeudi 11 juin 2009

Copyright © SNES Dijon - Tous droits réservés

Le ministère mène une action de grande envergure pour casser les règles habituelles des mutations et permettre les nominations sans respecter les barèmes, sans donner les moyens au SNES (et aux autres organisations syndicales) d'apporter des améliorations et de faire respecter l'équité.

Les CPE demandeurs de mutation ont eu le projet de mouvement, le SNES aussi.

Le premier travail effectué démontre que cela ne va pas du tout !

Nous demandons donc aux collègues de rester extrêmement prudents par rapport aux informations données par le rectorat. Il ne s'agit que d'un projet de mouvement qui, souhaitons-le, sera modifié !



En effet, sur les 77 demandeurs de mutation dont 4 arrivants du mouvement inter-académique, 4 en position particulière nécessitant une nouvelle affectation et 21 TZR, (ces 29 doivent donc obligatoirement obtenir une affectation), 33 seulement obtiendraient une mutation !

Ce qui veut donc dire que seulement 4 collègues déjà titulaires d'un poste en établissement obtiendraient une mutation !

Par ailleurs, 8 collègues TZR se verraient attribués un poste en établissement sur le vœu « tout poste dans l'académie » dans un département qui n'était pas demandé !

D'autre part, certaines mutations possibles n'ont pas été pour l'instant retenues par le rectorat.

Il y a, de plus, encore des erreurs dans les barèmes !

**Ce projet de mouvement pour les CPE est donc inacceptable. Le SNES a demandé sa modification.
La commission paritaire doit avoir lieu le 17 juin après-midi.**

Vous pouvez compter sur les commissaires paritaires du SNES pour intervenir auprès du recteur et des services pour rétablir des mutations respectant l'équité, la transparence et le respect des collègues.

La section académique du SNES demande aux collègues de s'adresser au recteur en ce sens. (recteur@ac-dijon.fr)